



Droit parentaux pour un couple franco algérien

Par **CHARROUX**, le **22/03/2011** à **14:58**

Bonjour,

Je suis française le père de ma fille algérien, elle porte nos deux noms de famille, si je le quitte peut il me prendre ma fille et l'emmener en algérie comme elle porte les 2 noms, le grand père de ma fille est en algérie a t-il un droit juridique sur ma fille ? je ne le connais pas, jamais vu.

Puis-je demander en cas de grave problème demander à supprimer le nom de famille du père si j'en fais la demande à un juge des affaires familiales ?

MERCI J'AI TRES PEUR ET JE SUIS DESESPEREE

CHARROUX

Par **mimi493**, le **22/03/2011** à **15:04**

Le nom de l'enfant est sans incidence sur les droits des parents.